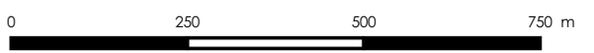


- Informations**
- infrastructures routières
 - cours d'eau
 - ... ligne RTE
 - ☒ cimetière
 - ☒ city stade
 - ☒ stade football
 - ☒ terrain pétanque
 - ☒ terrain sport
 - ☒ surface en eau
 - ☒ Zone de bruit aux abords des infrastructures bruyantes
- ☒ périmètres de protection des monuments historiques
 - ☒ bâtiment classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques

- Prescriptions d'urbanisme**
- ☒ espaces boisés classés (L113-1 et 2 du CU)
 - ☒ espaces verts à préserver (L151-19 du CU)
 - ☒ emplacements réservés (L151-41 du CU)
 - ☒ bâti à préserver (L151-19 du CU)
 - ☒ bâti à préserver
 - ☒ bâtiment identifié comme pouvant changer de destination (L151-11 du CU)
 - ☒ Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation
 - * arbres remarquables à préserver (L151-19 du CU)

La zone AUa est soumise à une servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

- Zones du PLU**
- UA : zone urbaine centrale dense où les activités d'accompagnement sont autorisées
 - UAa : secteur correspondant au tissu ancien du bourg
 - UAh : secteur où les commerces ne sont pas autorisés
 - UB : zone urbaine à vocation résidentielle
 - Ui : zone urbaine dédiée aux activités économiques du Clairin
 - AUa : zone de développement résidentiel de Palavezin
 - AUa1 : secteur avec des règles d'implantation et de hauteur différentes
 - A : zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres
 - Aco : secteur inconstructible, qui s'inscrit dans le réseau écologique fonctionnel de la commune
 - As : secteur inconstructible, correspondant aux secteurs à préserver au titre des séquences paysagères remarquables
 - Azh : secteur inconstructible, correspondant aux zones humides
 - N : zone naturelle et forestière à protéger
 - Na : secteur qui concerne des bâtiments existants à usage d'activités dans l'espace naturel (STECAL)
 - Na1 : secteur qui concerne des bâtiments existants à usage d'activités dans l'espace naturel (STECAL)
 - Nco : secteur inconstructible, qui s'inscrit dans le réseau écologique fonctionnel de la commune
 - Ni : secteur d'équipements publics à vocation sportive et de loisirs
 - Nt : secteur à vocation touristique, culturel et de loisirs (STECAL)
 - Nzh : secteur inconstructible, correspondant aux zones humides



DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-GIER

**DOCUMENT GRAPHIQUE
Vue générale**

Echelle : 1/5 000°

pièce n°	arrêt	enquête publique	approbation
05.1	27 juin 2023		